

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fondation des Amis du Lycée Français Théodore Monod en date du 14/11/2013

L'assemblée générale ordinaire de la « Fondation des Amis du Lycée Français Théodore Monod » s'est réunie le Jeudi 14 Novembre 2013 à 18H 20, au niveau du CDI du lycée, en présence de 24 participants.

Ont assisté à cette assemblée : Messieurs Sylvain FOURCASSIE, chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) à l'ambassade de France en Mauritanie, représentant son excellence Monsieur l'ambassadeur de France empêché, Bruno LASSAUX, Proviseur du lycée français de Nouakchott.

Excusés : Les directeurs généraux de BAMIS, SOGECO, COPRAL, Grands Moulins de Mauritanie ainsi que Mr Hamdi OULD MAHJOUB.

Ouvrant la réunion, le président de la fondation, Mr Sedena OULD YAHYA, a, au nom du bureau, remercié les officiels, les représentants des partenaires présents à savoir la Fondation BOUAMATOU, TASIAST, PACT, Fondation DADDAH ainsi que les invités et l'assistance pour leur présence.

Mr Sedena YAHYA a par la suite déclaré ouverte cette assemblée générale et présenté son ordre du jour :

- Rapport d'activités 2012-2013
- Rapport financier 2012-2013
- Perspectives d'avenir
- Questions diverses

Par la suite il a donné la parole à Monsieur Sylvain FOURCASSIE, chef du SCAC, qui a exprimé les regrets de l'ambassadeur de France, empêché, de n'avoir pu assister à cette importante assemblée générale.

De son côté Monsieur LASSAUX, proviseur du lycée, a souhaité la bienvenue à l'assistance et fait excuser Messieurs ALFONSI, proviseur adjoint, et ROC, directeur administratif et financier du lycée qui n'ont pu assister à la réunion.

Il dit se tenir à la disposition des présents pour toute question relative à la vie de l'établissement.

1) Rapport d'activités 2012-2013

- Absence de collecte de fonds auprès des donateurs.
- Participation à la commission des bourses du SCAC.
- Prise en charge des frais d'écolages de 12 élèves : 1 à la charge de Kinross, 1 à la charge de BCI et 10 à la charge de la fondation (6 à 40% et 4 à 100%).

Pour rappel la fondation a contribué à la construction du nouveau plateau sportif du lycée, à hauteur de 50 Millions d'ouguiyas.

Par ailleurs, un membre bienfaiteur partenaire, La Fondation BOUAMATOU a participé, à hauteur de près de 60%, au coût des travaux d'extension du lycée. Qu'elle en soit remerciée. Un courrier lui sera adressée en ce sens.

La fondation a accompagné de la seconde à la terminale 7 bacheliers dont 5 avec mention, (3 en juin 2012 et 4 en juin 2013) dont 2 à la charge de Mauritel et 1 à la charge de Kinross Tasiast.

Mme DADDAH estime peu nombreuses les bourses accordées par la fondation et souhaite un équilibre entre les investissements immobiliers et les bourses.

Lui répondant Mr Sedena YAHYA a rappelé les conditions d'octroi des bourses (élèves mauritaniens ayant justifié de bons résultats et dont les parents ne peuvent financer les études au lycée).

A noter que la fondation a commencé depuis quelques années à prendre des élèves avant le brevet.

Il a également précisé que les projets immobiliers, même coûteux, sont passagers et que dans tous les cas ce sont les donateurs qui décident de l'utilisation de leurs contributions.

Il a évoqué la proposition faite par Attijari Bank de la prise en charge des écolages d'un enfant d'une famille démunie mais qui n'a pas encore été sélectionné par la fondation.

Le proviseur a exprimé son accord avec Mme DADDAH et s'est dit séduit par la proposition d'Attijari.

De son côté Mr FOURCASSIE a affirmé que l'état français accorde des bourses scolaires aux enfants français nécessiteux (près de 50% des élèves français) et des bourses d'excellence pour les élèves mauritaniens.

Le président de l'APELF (association des parents d'élèves du lycée français) a de son côté suggéré que la fondation prenne en charge les enfants avant le brevet et qu'elle prévoie un encadrement pour ceux qui intègrent l'établissement après le brevet.

Mr Moussa FALL a relevé que la fondation qui n'a pas fait de recettes au cours du dernier exercice, vit sur ses réserves alors que l'idéal est qu'elle utilise toutes ses ressources, qu'elle doit cependant renouveler annuellement. Il estime qu'il ya un potentiel à exploiter pour permettre d'investir dans des bourses au lycée et en après bac.

Sedena rappelle alors que seuls une dizaine de membres de la fondation sont à jour de leurs cotisations.

Mme DADDAH estime qu'il est difficile de trouver des profils d'excellence dans les quartiers défavorisés et que la fondation doit voir comment adapter les critères de sélection à la situation de ces enfants.

Mr LEMRABOTT (APELF) estime que c'est à la commission de bourses de la fondation d'évaluer et retenir l'enfant postulant à la bourse d'Attijari.

De son côté le proviseur estime que ce qu'il faut chercher chez cet enfant de 4 ans c'est son aptitude à l'excellence.

Mr Mohamed Abdellahi ZEIDANE se demande si la fondation ne pourrait pas éventuellement préparer cet enfant au test d'entrée au lycée.

Mr GANDEGA (Amicale du personnel du lycée) estime de son côté que la fondation devrait en plus des écolages aider les enfants en matière de transport, cantine, santé et que leurs parents doivent également les accompagner.

Mr FOURCASSIE se dit favorable à l'implication dans ce processus de la commission des bourses de la fondation.

Leur répondant Sedena a affirmé que la commission de bourses existe au niveau de la fondation et qu'elle est ouverte aux donateurs, enseignants

Il a précisé qu'Attijari a accepté une prise en charge complète de l'enfant en question.

Il se dit ouvert à l'encadrement de cet enfant avant le test et à la mobilisation éventuelle d'un répétiteur à son profit.

Il en appelle à tous, en particulier le SCAC et la direction de l'établissement, pour aider à identifier ce profil d'enfant.

Suite à cela le rapport d'activités fut adopté à l'unanimité.

2) Rapport financier 2012-2013

Les états financiers de la fondation font apparaître un solde positif de 18 336 347 UM au 06 novembre 2013.

La banque devrait rétrocéder les frais bancaires qu'elle s'est engagée à ne pas appliquer à la fondation.

Sedena a expliqué la nécessité de réserves pour la fondation afin de lui permettre, les recettes étant aléatoires, de continuer à prendre en charge les frais d'écologie de ses boursiers.

Cependant, il estime nécessaire, pour la pérennité de la fondation, de poursuivre les opérations de collecte de fonds.

Suite à cela le rapport financier fut adopté à l'unanimité.

3) Perspectives d'avenir

Sedena a précisé que ce point a été inscrit à l'ordre du jour en raison de la léthargie actuelle de la fondation du fait de l'atteinte de ses objectifs, de la crise et de l'existence de fonds couvrant les engagements de la fondation en matière de bourses pour les trois prochaines années.

Il a rappelé que la fondation sera l'œuvre de tous (bureau, parents, lycée, ambassade) ou ne sera pas.

Il a évoqué les projets de la fondation :

- Construction d'une piscine au niveau du plateau sportif.
- Appui, même partiel, en après bac, au moins jusqu'à la licence, aux boursiers de la fondation.

Moussa FALL propose alors l'élaboration d'un budget prévisionnel.

Mr FOURCASSIE a réaffirmé le soutien de l'ambassade de France à la fondation dès lors qu'elle présente et communique autour de projets crédibles.

Mme BOUAMATOU, secrétaire générale de la « Fondation BOUAMATOU », se dit surprise que l'on puisse s'interroger sur la poursuite des activités de la fondation alors que sa fondation finance un important projet immobilier (dont la piscine, initialement prévue) au lycée et qu'il est du devoir de la fondation du lycée de le suivre jusqu'au bout.

Elle a rappelé que sa fondation a financé la réfection de l'ancien terrain de sport et la construction d'une salle de maternelle et prend en charge une douzaine d'enfants au lycée et une trentaine au supérieur.

Sedena estime légitime que la « Fondation BOUAMATOU » souhaite le maintien de la fondation pour accompagner le projet immobilier.

Il a affirmé que ses derniers entretiens avec l'ambassadeur de France et l'engagement de l'ambassade à soutenir la fondation sont pour lui une source de motivation pour poursuivre le travail de la fondation.

Le proviseur a précisé que les travaux de construction du lycée devraient être achevés au printemps 2014 et que la rénovation de l'école primaire, qui suivra, sera achevée dans un an.

Mme DADDAH, qui a rendu hommage au travail, qu'elle considère difficile, de l'équipe de la fondation, estime qu'il doit se poursuivre et affirme que sa fondation met ses idées et son expertise à la disposition de la fondation.

Mr LEMRABOTT, de son côté, estime que la fondation, pour être pérenne, ne doit pas être tributaire de l'engagement d'une personne donnée et que son œuvre doit être collective.

Sedena suggère, dans le cadre d'un souffle nouveau et de la poursuite des objectifs de la fondation, la mise en place d'une commission, qui doit se mettre au travail et demander, dès que possible, une audience avec l'ambassadeur de France.

Il propose que cette commission soit composée du Président de la fondation, du Proviseur, du Président de l'APELF, de la Secrétaire Générale de la « Fondation BOUAMATOU », de la Présidente de la « Fondation DADDAH » et de Mr Moussa FALL.

Il suggère qu'une campagne de sensibilisation soit menée en direction des membres de la fondation et de la communauté scolaire via une circulaire qui retracera les réalisations et l'évolution de la fondation. Dans ce cadre il leur sera rappelé de verser leurs cotisations et d'apporter leurs contributions éventuelles à la fondation.

Il propose que des inaugurations soient effectuées, dès à présent, pour le plateau sportif et à l'achèvement de ses travaux pour le nouveau lycée et qu'elles soient l'occasion d'une opération de communication visant à présenter aux donateurs les réalisations accomplies et les projets de la fondation.

Sedena a affirmé que l'ambassadeur s'est engagé à organiser un cocktail pour les donateurs potentiels afin de relancer les activités de la fondation.

Mme Aissata SY a proposé un plan d'action et un budget prévisionnel pour la fondation et évoqué la nécessité d'impliquer les parents d'élèves chacun selon son expertise.

Le président de l'APELF a proposé que l'APELF soit représentée au sein du bureau de la fondation, question d'impliquer les parents, premiers concernés, et de faire de ce représentant des parents un relais d'information pour les autres parents.

Sedena a répondu que les membres du bureau sont tous parents et que la fondation a réduit le bureau dans un souci de souplesse et d'efficacité et qu'elle communique convenablement avec les autres associations du lycée.

Le proviseur estime utile de faire représenter l'APELF au bureau de la fondation, ce qui renforcera l'association, le nombre actuel de membres du bureau n'étant pas, selon lui, suffisant.

Sedena se dit non opposé à cette proposition dont la mise en œuvre nécessite toutefois la modification des statuts et donc la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Mr FOURCASSIE souhaite que la commission qui se propose de rencontrer l'ambassadeur vienne avec des propositions concrètes.

A la fin de la réunion, Mr Sedena YAHYA a remercié l'assistance pour sa présence et déclaré close l'assemblée générale ordinaire de la « Fondation des Amis du Lycée Français Théodore Monod » pour l'année 2013-2014.

L'assemblée générale fut close à 20H 10.

